

Documents commentés

Textes de Flavius Josèphe

ANTIOCHOS III PROMULGUE LA CHARTE DE JÉRUSALEM

Le roi Antiochos à Ptolémaïos, salut. Puisque les Juifs, depuis l'instant où nous sommes entrés dans leur pays, ont fait preuve de zèle à notre égard et, quand nous sommes entrés dans leur cité, nous ont reçu brillamment, ils sont venus à notre rencontre avec leur sénat, et ont procuré des approvisionnements abondants aux soldats et aux éléphants et ont aussi chassé avec nous la garnison égyptienne de la citadelle, nous avons jugé convenable de les récompenser pour ces actes et de reconstruire leur cité, détruite par les circonstances de la guerre et de la repeupler de ceux qui s'étaient dispersés pour la fuir. D'abord, à cause de leur piété, nous avons décidé de leur procurer pour les sacrifices une subvention de 20 000 drachmes en bétail de sacrifice, vin, huile et encens ainsi que les artabes sacrées de fleur de froment conforme à leur loi nationale, de même 1 460 médimnes de blé et 375 médimnes de sel. Je veux que cela soit fait pour eux selon mon ordre

et que soient achevés les travaux du Temple, les portiques et tout ce qu'il convient de construire. Le bois de charpente sera apporté de Judée même, de chez d'autres peuples et du Liban, franc de taxes. On fera de même pour tout ce qui pourra rendre plus magnifique la restauration du Temple. Que tous les membres du peuple s'administrent selon les lois ancestrales ; que le sénat, les prêtres, les scribes du Temple et les chantres soient exempts de la capitation, de la couronne et de la taxe du sel. Afin que la cité soit rapidement repeuplée, j'accorde à ceux qui l'habitent maintenant et à ceux qui rentreront avant le mois d'Hyperbétaire d'être exempts de taxes pendant trois ans ; nous les dispenserons ensuite du tiers du tribut pour compenser leurs dommages. Ceux qui ont été emmenés loin de la cité en esclavage, nous leur accordons la liberté ainsi qu'aux enfants qui leur sont nés et ordonnons que leurs propriétés leur soient rendues.

Flavius Josèphe, *Antiquités judaïques*, XII, 138-144.

ANTIOCHOS III INSTALLE DES JUIFS

« Le roi Antiochos [III] à Zeuxis, salut. [...]. Nous avons appris que les habitants de Lydie et de Phrygie étaient en état de rébellion, et que cela demandait de ma part une grande attention ; j'ai consulté mes amis pour savoir quelles mesures prendre et j'ai décidé de faire passer de Mésopotamie et de Babylonie deux mille familles juives avec ce qui leur appartient pour les installer dans les forts et là où [ces hommes] seront le plus utiles. Je suis persuadé qu'ils seront de bons gardiens de nos intérêts à cause de leur piété envers la divinité, et je sais que mes ancêtres sont garants de ce qu'ils ont su être fidèles et faire avec zèle ce qu'on leur demandait. Je veux donc, même s'il s'agit d'une lourde tâche, qu'ils soient

transférés et qu'il leur soit permis de se servir de leurs propres lois, comme je le leur ai promis. Lorsque tu les auras installés dans les lieux indiqués, tu donneras à chacun un terrain pour construire une maison, une terre à labourer et où planter de la vigne. Tu leur concèderas une exemption d'impôts sur les produits du sol pendant dix ans, et jusqu'aux premières récoltes, tu leur fourniras du blé pour l'entretien de leurs esclaves, tu donneras aussi à ceux qui sont employés à notre service de quoi se suffire pour qu'ils soient incités, par les bienfaits qu'ils reçoivent, à manifester plus de zèle à nous satisfaire. Veille aussi du mieux possible à ce que ce peuple ne subisse aucun tort de la part de quiconque ».

Flavius Josèphe, *Antiquités judaïques*, XII, 147-153.

« Alexandre avait régné douze ans quand il mourut. Ses officiers nobles prirent le pouvoir, chacun dans son domaine. Tous coiffèrent le diadème après sa mort et leurs fils après eux pour de longues années. Ils multiplièrent les maux sur la terre. Il sortit d'eux un rejeton impie : Antiochos (IV) Épiphane, fils du roi Antiochos, qui [...] devint roi en l'an 137 de l'ère de royauté des Grecs [175 a. C.]. Des vauriens surgirent alors d'Israël, et ils séduisirent beaucoup de Juifs en disant : "Allons, faisons alliance avec les nations qui nous entourent car, depuis que nous sommes séparés d'elles, trop de maux nous ont frappés". Ce discours plut et plusieurs parmi le peuple s'empressèrent de se rendre auprès du roi qui leur donna l'autorisation d'observer les pratiques des nations et leurs usages. Ils bâtirent donc un gymnase à Jérusalem, ils se refirent le prépuce, quittèrent l'alliance sainte, pour s'associer aux païens et se vendirent pour faire le mal. Quand son règne fut affermi, Antiochos voulut devenir roi d'Égypte pour régner sur les deux royaumes. Entré en Égypte avec une armée imposante, avec des chars, des éléphants et une grande flotte, il enga-

gea le combat contre Ptolémée roi d'Égypte, qui battit en retraite devant lui et s'enfuit en laissant de nombreux blessés. Les places fortes égyptiennes furent prises et Antiochos s'empara des dépouilles de l'Égypte. Ayant vaincu l'Égypte, il revint en l'an 143 [169 a. C.] et il monta contre Israël et Jérusalem avec une armée imposante. Entré dans le sanctuaire avec arrogance, il prit l'autel d'or, le candélabre de lumière et tous les accessoires, la table d'offrande, les vases à libations, les coupes, les cassolettes d'or, le voile et les couronnes ; quant à la décoration d'or sur la façade du temple, il l'enleva tout entière. Il prit aussi l'argent, l'or, les objets précieux, et fit main basse sur les trésors cachés qu'il trouva. Ayant tout pris, il s'en alla dans son pays. Il avait fait un carnage et avait proféré des paroles d'une extrême arrogance. Il y eut grand deuil sur Israël partout dans le pays. Chefs et anciens gémirent, jeunes gens et jeunes filles dépérèrent, et la beauté des femmes s'altéra. Le nouveau marié entonna une lamentation et l'épouse assise dans sa chambre fut en deuil. La terre trembla à cause de ses habitants et toute la maison de Jacob fut revêtue de honte ».

1 Maccabées, 1, 7-28.

ANTIOCHOS VII RECONNAÎT LA PUISSANCE DE SIMON, ETHNARQUE DES JUIFS

« Antiochos (VII) fils du roi Démétrios, à Simon, prêtre et ethnarque des Juifs, et à toute la nation, envoya depuis les îles une lettre ainsi conçue : "Le roi Antiochos à Simon, grand prêtre et ethnarque, et à la nation des Juifs, salut. Puisque des malfaiteurs se sont emparés du royaume de nos pères, que je prétends revendiquer la possession du royaume afin de le rétablir dans sa situation antérieure, [...] je te confirme donc maintenant toutes les remises de tributs que t'ont accordées les rois

qui m'ont précédé et toutes celles des autres présents qu'ils t'ont concédées ; je te permets de battre monnaie à ton propre type, avec cours légal dans ton pays, que Jérusalem et le sanctuaire soient libres, que toutes les armes que tu as fabriquées et les forteresses que tu as bâties et que tu occupes soient ta propriété ; que tout ce que tu dois au trésor royal et ce que tu lui devras dans l'avenir te soit remis dès maintenant et pour toujours" ».

1 Maccabées, 15,1-8.

1 - Présentation

L'auteur des *Antiquités judaïques* est un membre de l'aristocratie juive qui a participé, en 69 p. C., à la révolte contre Vespasien et Titus, avant de rejoindre le camp des Romains (cf. *Le monde romain*, Paris, Bréal, 2010, p. 228). L'ouvrage, paru vers 93 p. C., est une œuvre écrite en langue grecque pour montrer aux gentils que le peuple juif méritait leur estime, que nombreux avaient été les rois puis les dirigeants de Rome qui l'avaient honoré. Cette œuvre – dont une grande partie n'est qu'une glose des livres historiques de la Bible – donne, quand elle traite d'époques récentes, l'impression d'être bien informée ; nombreux sont ainsi les textes d'archives qui y sont fidèlement transcrits.

Cette œuvre constitue donc une source tout à fait nécessaire à qui veut connaître l'histoire des derniers Séleucides. Le texte que nous proposons a été analysé de façon exemplaire par Bickerman, E. J., « La charte séleucide de Jérusalem », *Revue des Études Juives*, 1935, repris dans *Studies in Jewish and Christian History*, Leyde, 1980, p. 44-85.

Il faut lire le premier texte en parallèle avec les autres, qui montrent ce que furent les diverses attitudes des rois séleucides envers les Juifs : le deuxième texte (cf. Bertrand, J.-M., *L'Hellénisme, Rois, Cités et Peuples*, Paris, 1992, p. 198-199) est un document officiel repris par Josèphe ; c'est une lettre adressée par Antiochos III au responsable de l'administration de l'Asie Mineure ; cette lettre montre comment Antiochos III pouvait avoir confiance dans les soldats juifs qu'il installait en colons dans les régions où le brigandage nourri par l'irrédentisme était endémique.

Le troisième texte est un discours de propagande dénonçant la façon dont Antiochos IV rompit avec la tradition de son prédécesseur. Le *I^{er} livre des Maccabées*, d'où est aussi extrait le dernier texte (139-138 a. C.), est la traduction grecque d'un original araméen de la fin du II^e siècle, ouvrage exaltant la valeur des ancêtres des rois qui régissaient alors la Judée devenue indépendante ; le *II^e livre des Maccabées*, plus ancien, traite des mêmes événements, mais envisage les choses d'un point de vue plus religieux.

2 - Explication

La charte royale proclamée à l'occasion de la victoire d'Antiochos III sur l'Égypte (200), est le plus ancien document grec officiel concernant les Juifs ; c'est une lettre adressée au gouverneur et grand-prêtre séleucide pour la Syrie et la Palestine.

1. La reconnaissance royale

a) Jérusalem désertée...

Les considérants qui constituent la première partie de la lettre rappellent que les Juifs ont secondé les armées royales durant leur offensive (202), fournissant des vivres et participant aux assauts contre l'Acra, la citadelle construite par les Perses auprès du Temple qu'occupait une garnison lagide aux ordres de Scopas. La ville avait beaucoup souffert de la guerre, notamment lors du retour offensif de l'armée ptolémaïque durant l'hiver 201. On comprend que nombre de ses habitants l'aient alors abandonnée et que le roi ait eu le sentiment de devoir acquitter une dette de reconnaissance.

b) ... et restaurée

Il fit donc en sorte de restaurer la ville et de la repeupler, ce qui est, au sens proprement technique du mot, un *synœcisme*. Ce type de pratique est relativement courant. Pour s'en tenir à ce que fit Antiochos III, on peut se souvenir qu'en 195, il repeupla Lysimacheia de Thrace que les Barbares avaient détruite, en rappelant les citoyens en fuite, en rachetant ceux qui avaient été emmenés comme esclaves et en favorisant la venue de colons nouveaux ; il avait donné aussi du bétail et de l'outillage pour la culture. Les habitants actuels de Jérusalem, ceux du moins qui seraient rentrés avant le mois Hyperbérétaios qui est le dernier de l'année séleucide, seront dispensés de tout impôt pour une durée de trois ans, durée habituelle de ce type d'exemptions très fréquentes (elle est parfois portée à cinq ans dans les cas des nécessités les plus criantes, ainsi dans une inscription trouvée à Brousse et analysée par Holleaux, M., *Études d'épigraphie et d'histoire grecques*, t. II, Paris, 1938, 2^e éd., 1968, p. 73-125).

On constate qu'il existe des taxes personnelles, dont une capitation qui n'est pas autrement connue dans l'empire séleucide, ainsi que des impôts collectifs, ici le *phoros*, qui était levé par la communauté elle-même pour être versé au roi.

Le roi prend à son compte les frais engagés pour la restauration du sanctuaire, sans doute bien endommagé par la guerre; il renonce aux droits de douane qu'il lève sur tous les transports des matériaux nécessaires aux travaux et qu'on levait normalement aux limites de chaque province du royaume; il fait venir des domaines royaux de la montagne libanaise les bois nécessaires. L'existence de ces domaines que les rois exploitaient en toute propriété leur donnait une richesse matérielle considérable et ils en faisaient volontiers étalage, comme on s'en aperçut quand ils rivalisèrent de générosité pour venir au secours de Rhodes après le tremblement de terre de 227, en lui offrant du blé et d'autres produits de première nécessité.

2. La Judée, partie d'un empire multiculturel

a) De la tolérance...

Le plus important sur le plan idéologique est bien évidemment que le souverain grec prenne à son compte les sacrifices offerts par les Juifs à leur Dieu, ce qui signifie que d'une certaine façon, ils sont désormais accomplis par lui ou du moins en son nom. Cela indique très clairement que le roi sait bien que son royaume est un monde pluriethnique et multiculturel dont sa personne est l'élément fédérateur. Les sanctuaires de son domaine sont tous, quel que soit le dieu qu'ils prétendent desservir, les sièges de sa propre gloire. En cela les Séleucides pratiquent bien la même politique que les Lagides devenus pharaons en leur royaume, et par le fait même uniques desservants des dieux les plus traditionnels de l'Égypte. Les Grecs ne manifestaient aucune exclusive religieuse. Le problème de la pratique des « lois ancestrales » ne se pose pas, en effet, dans les mêmes termes en Judée que dans le reste du monde hellénistique. La loi de Moïse était régulation de toute vie sociale, alors que la société hellénique ou barbare ne prétendait pas à un tel totalitarisme.

Ainsi, lorsque Antiochos autorisait le peuple à vivre selon ses *patrioi nomoi* (ses lois ancestrales), il assumait en quelque sorte le particularisme juif et se portait garant de la pratique quotidienne de la loi judaïque dans tous les aspects, refondait en quelque sorte le peuple juif en tant qu'institution: sa puissance lui donnait le droit d'accepter que le monde de son royaume fût aussi administrativement divers, car la liberté qu'il octroyait ainsi était à usage proprement interne au royaume.

b) ... à l'hellénisation forcée

On conçoit qu'Antiochos IV, frustré de ses espérances de gloire, ait pensé à l'inverse qu'il n'était pas inopportun de faire en sorte que les habitants de Jérusalem se rapprochassent du droit commun. Interdire que l'on pratiquât la vie juive était un moyen de confirmer son emprise sur la Palestine, surtout quand certaines parties de la classe dirigeante juive semblaient prêtes à accepter d'entrer dans le jeu de l'hellénisme (cf. le troisième texte).

Documents proposés

PYRRHOS EN GRÈCE (274-272)

25, 3, 5 De retour en Épire, [Pyrrhos] envahit aussitôt [274] la Macédoine. Antigone vint à sa rencontre avec son armée et, vaincu en bataille rangée, il fut mis en fuite. Pyrrhos reçut la soumission de la Macédoine. Cependant, Antigone, avec les quelques cavaliers qui l'accompagnaient dans sa fuite [...] **7.** se retira à Thessalonique afin de reprendre la guerre avec une troupe de mercenaires galates. Il fut de nouveau écrasé par Ptolémée [272], le fils de Pyrrhos [...].

25, 4, 1 Parvenu à un tel sommet de puissance, Pyrrhos ne se contenta pas de ce qu'il aurait à peine dû souhaiter et pensa à la conquête de la Grèce et de l'Asie. [...] **4.** Ayant fait passer ses troupes dans le Péloponnèse, il y reçut des ambassades d'Athènes, d'Achaïe et de Messène. **5.** Éblouie par l'éclat de son nom et aussi de ses

exploits contre les Romains et les Carthaginois, toute la Grèce attendait son arrivée. **6.** Sa première guerre fut contre les Spartiates. Les femmes y déployèrent contre lui plus de courage que les hommes. Il y perdit son fils Ptolémée et la partie la plus forte de son armée [...] **25, 5, 1** Repoussé par les Spartiates, Pyrrhos se rendit à Argos. Pendant qu'il essayait d'y forcer Antigone qui s'était installé devant la ville [271], combattant avec acharnement dans la mêlée compacte, il tomba frappé d'une pierre lancée du haut des murs. **2.** Sa tête fut apportée à Antigone qui, usant avec douceur de la victoire, renvoya dans son royaume, avec l'ensemble des Épirotes, son fils Héléno qui s'était rendu à lui, et il lui rendit les ossements non ensevelis de son père pour les rapporter dans sa patrie.

JUSTIN, *Histoires philippiques*, 25, 3, 5 et 7 ; 25, 4, 1 et 4-6 ; 25, 5, 1-2.

Comprendre le texte et ses centres d'intérêt

- Pyrrhos n'avait pu enrayer le processus d'unification de l'Italie par Rome au détriment des cités grecques, et son départ d'Italie témoignait de l'impossibilité de prolonger les rêves d'Alexandre (cf. *Le monde grec*, Paris, Bréal, 2010, p. 222) ;
- la disproportion entre les ambitions passées du souverain et la médiocrité des conflits dans lesquels il s'engluait pour des motifs obscurs (sans doute en accord avec Ptolémée, désireux d'évincer les Antigonides du sud de l'Égée).

Présenter le document

- Pyrrhos, roi d'Épire, avait mené en Italie et en Sicile, à l'appel des Tarentins, plusieurs années de difficiles campagnes, sans succès durables ;
- durant tout le temps de son expédition, il n'avait pas perdu de vue les affaires de Macédoine, dont il pouvait revendiquer l'héritage ;
- la Grèce, divisée et où n'existe pas de très grande puissance, est une proie tentante pour un chef militaire tel que Pyrrhos.

Construire un plan à partir des centres d'intérêt suivants (qui ne constituent pas un plan en soi)

- Les ambitions de Pyrrhos, roi d'Épire ;
- la Macédoine et les cités (Sparte, Argos), enjeux des guerres ;
- l'attitude d'Antigone.

Sous la prêtrise de Nicocleidas, fils de Chairéas, était agonothète Archélaos, fils d'Athénaïos, décision des Grecs; Euboulos fils de Panarmostos, Béotien, a fait la proposition: attendu que Glaucon, fils d'Étéoclés, d'Athènes, lorsqu'il demeurait auparavant dans sa propre patrie, ne cessait de montrer son dévouement, à titre public, à l'égard de tous les Grecs et, à titre privé, à l'égard de ceux qui se rendaient dans sa cité, qu'après cela, entré en fonction auprès du roi Ptolémée, il gardait la même attitude, voulant rendre manifeste, par son dévouement envers les Grecs, dans quelles dispositions il se trouvait; qu'il a enrichi le sanctuaire de ses offrandes et de revenus qu'il convient de conserver pour Zeus *Éleuthérios* et pour la Concorde [*Homonoia*] des Grecs, qu'il a contribué à développer le sacrifice

pour Zeus *Éleuthérios* et la Concorde, et le concours que les Grecs célèbrent sur la tombe des héros morts en combattant contre les Barbares pour la liberté des Grecs; donc, afin que tout le monde sache que l'assemblée fédérale des Grecs rend des hommages dignes de leurs bienfaits, de leur vivant et après leur mort, à ceux qui honorent le sanctuaire de Zeus *Éleuthérios*, il a plu aux Grecs d'accorder l'éloge à Glaucon et de l'inviter, lui et ses descendants, aux places d'honneur, pour toujours, quand les concours athlétiques se tiennent à Platées, de même que pour tous les autres bienfaiteurs; l'agonothète fera transcrire ce décret sur une stèle de marbre et il la consacra près de l'autel de Zeus *Éleuthérios* et de la Concorde; le trésorier des fonds sacrés versera la dépense pour cela.

D'après R. Étienne et M. Piérart, *BCH*, 99, 1975, p. 51-75, ici p. 54.

Comprendre le texte et ses centres d'intérêt

- Une alliance pour défendre la liberté des cités (culte de Zeus *Éleuthérios*, c'est-à-dire *Libérateur*);
- après 260, quand tout espoir fut aboli de secouer le joug macédonien, Glaucon, frère de Chrémonidès, réfugié à Alexandrie, entoura Platées de sa sollicitude et, espérant revivifier l'alliance défaite, développa le culte de la Concorde des Grecs.

Présenter le document

- Lors de la guerre de Chrémonidès, Athènes et Sparte s'allièrent contre Antigone Gonatas, pour la liberté des Grecs;
- les Athéniens firent revivre le souvenir des combats menés en commun contre les Barbares lors des guerres Médiques (cf. Bertrand, J.-M., *Inscriptions historiques grecques*, Paris, Les Belles Lettres, 1992, n° 95).

Construire un plan à partir des centres d'intérêt suivants (qui ne constituent pas un plan en soi)

- Les cités sont prétendument alliées pour défendre leur liberté; part de fiction idéologique, l'alliance des Grecs étant préparée sous l'égide de Ptolémée II; Sparte même a changé, son roi prenant des allures de souverain hellénistique;
- l'Assemblée fédérale des Hellènes, que les souverains ont utilisée à leur profit, est une entité sans existence politique et institutionnelle, qui devient ici le cadre de la lutte d'indépendance.

Sous l'archontat de Polyeuctos, pendant la neuvième prytanie, celle de la tribu Aigéis, pour laquelle Chéréphon, fils d'Archestratos, du dème de Képhalè, était secrétaire, le 29 du mois d'Éla-phébolion, trentième jour de la prytanie, le peuple a décidé ce qui suit, sur la proposition de Kybernis, fils de Kydias, du dème d'Halimous: attendu que la Confédération des Étoliens, manifestant sa piété envers les dieux, a décrété d'établir le concours des *Sôtèria* en l'honneur de Zeus *Sôtèr* et d'Apollon Pythien, et en souvenir du combat livré aux Barbares qui s'étaient attaqués

aux Grecs et au sanctuaire panhellénique d'Apollon, notre peuple avait envoyé contre ces Barbares les soldats d'élite et les cavaliers pour contribuer par les armes au salut commun; attendu que, à ce sujet, la Confédération des Étoliens et son stratège Charixénos ont adressé à notre peuple une ambassade pour lui demander d'agréer ce concours: le concours musical comme égal aux concours pythiques, le concours gymnique et hippique comme égal aux concours néméens, pour l'âge des concurrents et pour les récompenses... [la fin a disparu].

DITTENBERGER, W., *Sylloge Inscriptionum Graecarum*, 3^e éd. (= *SI³*), n° 402 ;
traduction d'après FLACELIÈRE, R., *Les Aitolians à Delphes*, Paris, De Boccard,
Bibliothèque des Écoles Françaises d'Athènes et de Rome (BÉFAR), n°143, 1937, p. 136.

Comprendre le texte et ses centres d'intérêt

- *Le prestige d'une victoire militaire au service d'une domination politique* (cf. *Le monde grec, Paris, Bréal, 2010, p. 223*);
- *Delphes, lieu de la propagande étolienne.*

Présenter le document

- Quand Lysimaque eut disparu, en 279, les Galates conduits par un chef du nom de Brennos, passèrent en Grèce et tentèrent de piller le sanctuaire de Delphes. Les Grecs, profitant de circonstances météorologiques extraordinaires (grêle, neige) dans un site spectaculaire et impressionnant, écrasèrent les Galates;
- les Étoliens tirèrent un grand bénéfice politique des combats alors menés. Ils réorganisèrent les *Sôtèria*, concours célébrés par l'amphictionie en l'honneur de Zeus *Sôtèr* (c'est-à-dire Sauveur) dès le lendemain de la victoire et présidés désormais par un responsable étolien.

Construire un plan à partir des centres d'intérêt suivants (qui ne constituent pas un plan en soi)

- Les Étoliens souhaitaient que le concours des *Sôtèria* fût assimilé aux quatre grands concours dits stéphanites (leur prestige tenait à ce que le prix de la victoire était une couronne);
- les Étoliens demandèrent donc aux cités et peuples de la Grèce de reconnaître cette dignité aux *Sôtèria*; le dossier des décrets d'acceptation montre leur influence diplomatique. Les Chiotes, par exemple, acceptèrent les propositions étoliennes pour pouvoir, « en augmentant les honneurs rendus aux dieux, témoigner de leur familiarité avec les Étoliens et de l'amitié qu'ils éprouvaient pour eux » (*Fouilles de Delphes*, III, 3, 215).

Achaïos était un parent du roi Antiochos [III] qui venait de monter sur le trône en Syrie. Voici de quelle façon il était parvenu à obtenir cette royauté. Après la mort de Séleucos [II *Kallinikos*, « À la belle victoire »], le père de cet Antiochos, l'aîné de ses fils, Séleucos [III *Sôtèr*, « Sauveur »] lui avait succédé sur le trône. En sa qualité de parent du nouveau roi, Achaïos l'avait accompagné dans l'expédition qu'il avait alors entreprise au-delà du Taurus, environ deux ans avant l'époque qui nous intéresse [226 a. C.] ; à peine était-il monté sur le trône, en effet, que le jeune Séleucos avait appris qu'Attale s'était emparé de tous les territoires situés au-delà du Taurus et il s'était précipité pour défendre son domaine. Il avait franchi le Taurus avec une armée puissante, mais avait été trahieusement assassiné par le Galate Apatourios et par Nicanor. Achaïos l'avait aussitôt vengé en faisant mettre à mort Apatourios

et ses partisans, ainsi que Nicanor. Il avait pris la tête de l'armée et s'était chargé de l'ensemble des affaires, s'acquittant de ses responsabilités avec sagesse et loyauté. Au lieu de profiter de l'occasion offerte et de se laisser entraîner par ses troupes, qui le pressaient de prendre le diadème, il préféra assurer la possession de l'héritage royal au fils cadet, Antiochos. C'est dans cette intention qu'il entra en campagne ; poussant activement les opérations, il reconquit toutes les provinces situées de ce côté-ci du Taurus. Mais, lorsque son entreprise eut réussi au-delà de ses espérances, qu'il eut enfermé Attale dans Pergame et se fut rendu maître de tout le reste du pays, il se laissa bien vite griser par ses succès, au point de sortir du droit chemin. Il ceignit le diadème et assumait le titre de roi. Il était alors le plus puissant et le plus redoutable des rois et des dynastes qui régnaient de ce côté-ci du Taurus.

POLYBE, *Histoires*, IV, 48.

Pensant qu'il pouvait arriver malheur à Antiochos, [...] Achaïos avait espéré se rendre rapidement maître de tout le royaume. Il avait donc quitté la Lydie avec toute son armée. Arrivé à Laodicée de Phrygie, il ceignit le diadème et osa prendre le titre de roi, écrivant aux cités en cette qualité. Il y était poussé principalement par un banni, nommé Garsyrès ; il continua à avancer vers la Syrie, et il était déjà presque en Lycaonie quand ses troupes se révoltèrent : elles voyaient que l'expédition était dirigée contre leur souverain légitime et cela

ne leur convenait pas. Quand Achaïos constata ce changement dans leurs sentiments, il se garda de persister dans son entreprise, et pour que ses soldats soient bien sûrs qu'il n'avait jamais eu l'intention de s'attaquer à la Syrie, il changea de direction et alla ravager la Pisidie, ce qui lui permit de leur distribuer un butin abondant. Après avoir ainsi regagné leur confiance, il s'en retourna dans son domaine. Le roi était informé de toutes ces activités, mais il s'adonnait de toute son activité aux préparatifs de la guerre contre Ptolémée.

POLYBE, *Histoires*, V, 57-58.

Comprendre les textes et leurs centres d'intérêt

- *Le premier texte doit être lu avec prudence, à la lumière du second, plus subtil ;*
- *voir la faiblesse des Séleucides : les ambitions personnelles rivales, dans la dynastie même ;*
- *l'importance des forces militaires dans l'évolution politique.*

Présenter le document

- Antiochos III n'a pas jugé bon de s'en prendre à Achaïos, qu'il ne considérait pas comme un usurpateur mais comme le rempart de son pouvoir en Asie Mineure : la royauté hellénistique peut prendre un aspect collégial ;
- c'est la défaite de Raphia (217) qui obligera Antiochos III à se débarrasser d'Achaïos.

Construire un plan à partir des centres d'intérêt suivants (qui ne constituent pas un plan en soi)

- La puissance (aspects militaires et idéologiques) d'Achaïos ;
- Ptolémée avait noué avec Achaïos des rapports qui tendaient à donner à ce dernier un statut de puissance internationale, qui impliquaient qu'il dût disparaître ;
- il fallut près de quatre ans (216-213) pour réduire la sécession d'Achaïos. Le gouvernement général de l'Asie Mineure fut alors confié à Zeuxis, mais Antiochos avait dû s'allier à Attale I^{er}, et son rétablissement en Anatolie ne pouvait être que partiel.

7. La Confédération achéenne, Philopœmen étant encore stratège, avait envoyé une ambassade à Rome au sujet des Lacédémoniens et une autre à Ptolémée pour renouveler leur ancienne alliance. [...] Aristainos étant stratège, les ambassadeurs envoyés par le roi Ptolémée revinrent alors que les Achéens tenaient leur assemblée [*synodos*] à Mégalopolis. Eumène avait également envoyé des ambassadeurs offrir aux Achéens une somme de cent vingt talents dont les intérêts devraient servir à verser des indemnités aux Achéens siégeant au Conseil [*Boulè*] pendant la durée des réunions communes aux assemblées [*koinai synodoi*]. Il y avait également des ambassadeurs du roi Séleucos, venus renouveler le pacte d'amitié et offrir une escadre de dix vaisseaux longs aux Achéens.

L'assemblée ayant commencé ses travaux, l'Éléen Nicodemos se présenta le premier et rendit compte de ce qu'il avait dit au Sénat au sujet de Lacédémone et de la réponse qu'on lui avait faite. Il était facile de conclure que le Sénat désapprouvait la destruction des remparts de cette cité [...]; on laissa cette question de côté. Les ambassadeurs d'Eumène se présentèrent ensuite pour renouveler l'alliance conclue jadis par le père du roi actuel et informèrent l'assistance de la proposition d'aide financière qu'ils étaient chargés de présenter. Après avoir longuement [...] insisté sur les bonnes dispositions d'Eumène à l'égard des Achéens et sur la grande amitié qu'il avait pour eux, ils se retirèrent.

8. Apollônidas de Sicyone prit alors la parole et déclara qu'à ne considérer que l'importance de la somme offerte, c'était là un présent qui honorait les Achéens, mais que les intentions du donateur et l'usage qu'il voulait qu'on fit de la somme étaient absolument contraires à leur dignité et à leurs lois. En effet, la loi achéenne interdisait à tout particulier et à tout magistrat de recevoir des présents d'un roi sous quelque prétexte que ce fût. Par conséquent, poursuivait l'orateur, si l'on se laissait ainsi collectivement et ouvertement corrompre, en acceptant cet argent, on commettait une illégalité on ne peut plus grave et, en outre, on se couvrirait de honte [...]. Et Apollônidas invita les Achéens, non seulement à repousser la proposition d'Eumène, mais encore à le détester à cause des intentions qui l'avaient incité à la faire.

9. On aborda ensuite la question du traité avec Ptolémée. Les hommes qui avaient été envoyés en Égypte par les Achéens furent alors appelés et Lycortas se présenta avec ses collègues. Il parla d'abord des serments qu'il avait échangés avec Ptolémée pour le renouvellement de l'alliance, puis annonça qu'il rapportait en présent à la Confédération six mille boucliers de peltastes en bronze, ainsi que du bronze monnayé d'un poids total de deux cents talents. Il fit d'autre part l'éloge du roi et après avoir évoqué ce qu'étaient les dispositions amicales et la sollicitude que Ptolémée manifestait envers la Confédération achéenne, il conclut son discours. Le stratège des Achéens, Aristainos, se leva alors et s'adressant au représentant de Ptolémée et aux hommes que les Achéens avaient envoyés en Égypte, il leur demanda quel était le traité d'alliance qu'ils avaient ainsi renouvelé. Aucun d'eux ne répondit et tous se mirent à parler entre eux, tandis que la perplexité régnait dans l'assistance. Cet embarras s'expliquait de ce que les Achéens et la monarchie lagide avaient conclu dans le passé plusieurs traités d'alliance bien différents les uns des autres en raison des circonstances dans lesquelles chacun avait été conclu. Mais l'ambassadeur de Ptolémée n'avait fait aucune distinction entre ces divers textes, quand il était venu renouveler l'alliance, et il avait parlé de la question d'une façon générale. Les représentants achéens envoyés en Égypte avaient fait comme lui : ils avaient échangé les serments avec le roi, comme s'il n'y avait eu qu'un seul traité. Aussi, lorsque le stratège eut donné lecture de tous ces textes et souligné, point par point, les différences qu'il y avait entre eux et qui étaient considérables, l'assemblée voulut savoir quel était, parmi ces traités, celui que l'on renouvelait. Or, ni Philopœmen, qui, comme stratège, avait fait procéder au renouvellement, ni Lycortas, qui s'était rendu en ambassade à Alexandrie, ne purent répondre à cette question. Aussi estima-t-on qu'ils avaient, en l'occurrence, traité les affaires de l'État avec beaucoup de légèreté. Aristainos, au contraire, acquit une grande réputation et passa pour le seul qui sût ce qu'il disait. Les ambassadeurs de Séleucos s'étant présentés à leur tour, les Achéens décidèrent de renouveler leur pacte d'amitié avec ce roi [...]. À la suite de ces débats, on se sépara et les participants regagnèrent leurs cités respectives.

POLYBE, *Histoires*, XXII, 7-9.

Bibliographie

Walbank, F. W., *A Historical Commentary on Polybius*, Oxford, 1979, *ad loc.* Au t. III, p. 406 *sqq.*, on trouve une mise au point définitive sur la nature des assemblées dans la confédération achéenne, problème controversé depuis la thèse d'AYMARD, A., *Les Assemblées de la Confédération achéenne. Étude critique d'institutions et d'histoire*, Bordeaux, Féret et fils, 1938.

Présenter le document

- Présenter Polybe (*cf. Le monde grec*, Paris, Bréal, 2010, p. 276-277) ;
- c'est par rapport à Rome que tous les partis se déterminent ;
- une délibération des Achéens, dont l'amitié est un enjeu diplomatique.

Construire un plan à partir des centres d'intérêt suivants

– Contexte :

En 185, les Achéens qui prétendaient garder une certaine liberté sont tendus parce que Philopœmen avait prétendu rattacher Sparte à la confédération, en s'emparant de la ville. Rome n'acceptait pas la chose mais, comme souvent, temporisait.

L'activité diplomatique :

L'activité diplomatique développée dans toutes les directions est un peu vaine : **Séleucos**, depuis la paix d'Apamée, n'a plus la possibilité de mener de politique active en Égée ; **Ptolémée** est englué dans les problèmes internes de son royaume qui se remet mal de l'irrédentisme de la Haute-Égypte ; seul **Eumène** de Pergame pourrait avoir quelque intérêt à gagner la reconnaissance des Achéens et par là une certaine influence dans le Péloponnèse, où il pourrait ainsi contrecarrer d'éventuelles ambitions des rois de Macédoine.

La proposition d'Eumène :

L'offre qu'il fait d'une somme destinée à payer un salaire aux membres de la *Boulè* de la Confédération est refusée parce qu'elle imposerait aux Achéens un devoir de reconnaissance, mais on peut se demander si le souci de ne pas trop démocratiser les institutions en permettant à tout un chacun de participer sans difficulté matérielle aux nombreuses réunions du Conseil n'est pas pour quelque chose dans le refus de contracter des obligations auprès du roi.

L'assemblée de la Confédération achéenne :

On constate que le système des assemblées de la confédération est conforme au modèle classique des États grecs : il existe une assemblée du peuple qui réunit tous les citoyens qui se sont déplacés et qui décide à la majorité des suffrages, c'est la *synodos* qui est une assemblée ordinaire ; il est possible par ailleurs de réunir, sur un ordre du jour précis, une assemblée composée des mêmes citoyens dite extraordinaire (*ekklèsia sugklètos*). Aux côtés de cette assemblée primaire existe, comme partout, un Conseil, *Boulè*. Quand se réunit l'assemblée, les *bouleutes* siègent eux aussi, ce qui explique que l'on peut parler d'« assemblée commune ». Dans l'assemblée règne la liberté de parole, ce qui permet à Polybe de décrire la confédération comme une démocratie (II, 38) mais bien évidemment seuls interviennent les personnages importants.

Conclusion : la valeur de Polybe

Le récit de Polybe témoigne de la précision de ses *Histoires*, dont il est regrettable que si peu ait été conservé ; avoir ainsi développé ce récit fait honneur aussi à son objectivité : Lycortas est son père et l'humiliation qu'il subit lors de cette affaire semble avoir été assez nette.

Dissertations proposées

Antiochos IV

Introduction

En 175, Antiochos IV prit le diadème en Syrie. Son règne, de onze ans, fut marqué de succès éclatants, qui lui valurent les pires humiliations : un magistrat romain le chassa de l'Égypte qu'il venait de conquérir les armes à la main. La façon dont il concevait la liberté des communautés de son royaume provoqua la révolte d'une partie du peuple juif et il passa pour un persécuteur fanatique. La tradition historique s'est plu à broder sur le canevas de ces contradictions. Elle a construit un personnage assez étonnant pour qu'on s'attarde à considérer de quelle façon elle a pu le façonner.

1. Antiochos IV Épiphane, dit aussi « épimane »

a) Un prince ambitieux

Antiochos IV fit partie des vingt otages que son père, Antiochos III, dut, en 189, faire partir pour Rome. Il fut ramené en Syrie (175) par les rois de Pergame et régna d'abord conjointement avec son neveu. En 173, il se « révéla » qu'il était le seul à pouvoir se dire légitime ; il assuma, pour témoigner de cette évidence, le surnom d'Épiphane, se proclama dieu et régna seul. Il fonda ou réorganisa de très nombreuses cités grecques dans son royaume ; ses dons aux cités de la vieille Grèce furent fastueux ; partout étaient votés des décrets pour l'honorer ainsi que ses amis.

b) L'échec d'un vainqueur

C'est en Égypte, pays de tous les miracles et des bouleversements imprévus, que tout s'effondra. Antiochos III avait pris aux rois d'Alexandrie la Palestine. Le jeune Ptolémée VI voulut, en 170, contester cette victoire. Dès 169, Antiochos IV n'eut aucun mal à écraser l'armée égyptienne, à s'emparer de Péluse, la clef de l'Égypte, et à imposer à son adversaire une sorte de protectorat. En juin 168, Popilius Lænas vint lui notifier, de la part de Rome, l'ordre de quitter l'Égypte aussitôt.

Rien ne peut expliquer de façon simple qu'Antiochos ait accepté la forme, et le fond, du message. De là vient que l'on est fondé à se poser des questions sur sa personnalité.

c) Daphnè, la grande fête méprisée

En 166, Antiochos donna le coup d'envoi d'une expédition orientale en organisant une extraordinaire parade dans sa capitale Antioche, dans le quartier de Daphnè. Pourtant Polybe ne fut pas impressionné. Il n'aimait pas le roi et chaque fois qu'il l'a mis en scène, il a dit du mal de lui ou s'est étonné qu'il n'en fallût pas dire. Il admettait volontiers que les rois pussent être cruels, ivrognes, criminels, pourvu qu'ils fussent grands. À ses yeux, Antiochos n'était pas tel : du fait du décalage qui existait entre l'orgueilleuse proclamation de sa divinité, sa position et la médiocrité de son image, il était ridicule. Ce n'était pas, donc, un dieu « révélé » nimbé de gloire (*épiphane*), et puisque les travers de caractère et de comportement dénoncés n'étaient pas de l'ordre du tragique, il était un malade, un « fou » (*épimane*) : le jeu sur les mots permettait que l'idée s'imposât. La vigueur de cette dénonciation sut convaincre. Toute la tradition ancienne et moderne des historiens se construit par rapport à elle.

On en viendrait presque à oublier que les Syriens donnèrent au fils d'Antiochos IV le surnom d'Eupator, en mémoire des vertus de son père.

2. Antiochos et les Juifs

a) La propagande efficace des persécutés

L'historiographie juive ne s'est pas montrée plus aimable avec lui. La guerre des Maccabées fut l'occasion d'une importante production littéraire qui a donné du roi une image particulièrement détestable. Le *Livre de Daniel*, le I^{er} et le II^e livres des *Maccabées*, quelque fidèles qu'ils soient à la matérialité de certains faits, sont très éloignés d'une description fidèle du personnage d'Antiochos, devenu la « onzième corne de la quatrième bête » dans la vision prophétique du *Livre de Daniel*. Les Pères de l'Église ont beaucoup lu ces textes, notamment le II^e livre des *Maccabées*; ce sont eux qui ont permis que le portrait d'Antiochos IV se figeât en l'image d'un persécuteur archétypal. Sans doute le roi en aurait-il été fort surpris.

b) Une mort symbolique

Antiochos IV mourut en Elymaïde (164) dans une opération dont le but nous échappe; la tradition veut qu'il ait voulu piller un temple. Aux uns ainsi, cette mort fut la confirmation de ce que les persécuteurs trouvent partout moyen d'exercer leur talent et que Dieu finit par les punir après les avoir élevés pour servir d'instruments à ses desseins. Aux autres, elle permit de prétendre que ce règne sans grandeur trouvait une fin digne de ses inaccomplissements. Les historiens sans passion se demandent si le récit qu'on en fait n'est pas trop bien trouvé pour n'avoir pas été inventé, la personnalité d'Antiochos nous échappant aussi derrière le masque même d'une mort inconnue.

Le roi dont nous parlent les historiens est un personnage fantasmatique, l'appareil des sources matérielles, une réflexion sereine sur les vraisemblances, le font apparaître comme un homme plus conforme à ce que l'on attend d'un roi de son époque.

Les révoltes indigènes en Égypte

Sources et livres à connaître

Le sujet ne présente aucune difficulté de mise en place; le livre de Will, Éd., *Histoire politique du monde hellénistique (323-30 av. J. C.)*, I et II, 2^e éd., Nancy, Annales de l'Est, 1979 et 1982, rééd., Paris, Seuil, coll. Points, 2003, avec une préface et un riche « complément bibliographique (1977-2002) », par Cabanes, P., p. 555-572, donnant le cadre général. Une étude spécifique: VEÏSSE, A.-E., *Les « Révoltes » égyptiennes. Recherches sur les troubles intérieurs en Égypte du règne de Ptolémée III à la conquête romaine*, Louvain, 2004.

Le travail doit être l'occasion de montrer que l'on connaît les textes anciens, ceux qui montrent bien qu'il s'agit de conflits des plus confus, comme ceux qui témoignent de la faiblesse d'un pouvoir royal qui passe de la férocité au laxisme sans pouvoir résoudre un problème né du caractère colonial de la société égyptienne (voir sur ces points, Will, Éd., « Pour une anthropologie coloniale du monde hellénistique », *Essays in honor of Ch. Starr*, 1985, p. 273-301).

Ci-dessous, quelques-uns de ces documents parmi les plus nécessaires.

« En dehors de traits de perfidie et de cruauté réciproque, cette guerre ne présente rien qui soit digne de mémoire, aucun grand exploit, aucune bataille rangée, pas de combats navals, ni siège de villes »

Polybe, *Histoires*, XIV, 12.

« Le premier du mois, les Égyptiens ont attaqué les gardes et se sont embusqués dans le poste. Les gardes, l'ayant appris, se sont montrés près du poste. Les Égyptiens se sont retirés vers les maisons de la périphérie; ils sont entrés avec une échelle dans la maison de Nechthenibis qui est

proche de l'esplanade, mais comme les gardes se préparaient à faire tomber sur eux une partie du mur, ils ont fait retraite. Sache que les Égyptiens n'assurent pas la protection du village comme, depuis le début, nous leur en avons donné l'ordre, parce que Callias ne signale rien et ne fait pas de rapport [...] »

*Aegyptische Urkunden aus den staatlichen Museen zu Berlin.
Griechische Urkunden, 1215.*

« Ptolémée ordonna encore qu'on permît aux rebelles et aux autres personnes entraînées sur le mauvais chemin, celui de la révolte, de rentrer chez eux et de retrouver leurs biens; il prit toutes dispositions pour envoyer l'infanterie, la cavalerie et les navires contre ceux qui viendraient par le littoral et la mer pour attaquer l'Égypte. Il fit de grandes dépenses d'argent et de grain à cet effet pour qu'advînt ainsi la paix dans les temples et chez les gens d'Égypte. Puis il gagna le fort de Chekan qui avait été fortifié par les rebelles avec toutes sortes d'ouvrages et qui contenait de nombreuses armes et toutes sortes d'équipement. Il encercla le fort en question au moyen d'un mur entouré d'un remblai à cause des rebelles qui étaient à l'intérieur, lesquels avaient causé de grands dommages à l'Égypte, ayant délaissé le chemin du commandement des dieux. Il fit obturer les canaux qui amenaient l'eau à ce fort; les pharaons précédents n'avaient pu faire pareil (il dépensa beaucoup d'argent à cet effet). Il posta l'infanterie et la cavalerie à l'entrée des canaux en question pour les garder et pour qu'ils restassent en bon état, car les flots de l'inondation avaient été forts en l'an 8 – ces canaux conduisent l'eau

vers de nombreux terrains et sont très profonds. Pharaon prit le fort de manière violente en peu de temps; il s'empara des rebelles qui étaient à l'intérieur et les fit abattre conformément à ce qu'ont fait Rê et Horus fils d'Isis à ceux qui s'étaient révoltés contre eux dans les mêmes lieux auparavant. Les chefs rebelles qui avaient rassemblé une armée pour semer le désordre dans les provinces, qui avaient fait du tort aux temples, qui avaient abandonné les chemins du pharaon et de son père, les dieux permirent que le pharaon s'emparât d'eux à Memphis lors de la fête de l'accession à la fonction suprême obtenue de la main de son père; il les tua par le bâton. »

Texte de la pierre de Rosette, 27 mars 196;
cf. BERTRAND, J. M., *L'Hellénisme, Rois, Cités et Peuples*,
Paris, Colin, coll. U2, 1992, p. 108-111.

« Le roi Ptolémée, la reine Cléopâtre, sa sœur, et la reine Cléopâtre, sa femme, amnistient tous les sujets du royaume des infractions involontaires et intentionnelles qu'ils ont commises, des accusations dont ils sont l'objet, des condamnations qu'ils ont subies, de toutes les poursuites intentées contre eux jusqu'à [l'année régnale], à l'exception des gens coupables de meurtres et de sacrilèges. Ils ont décrété également que ceux qui ont fui, notamment sous l'inculpation de brigandage, rentreront chez eux, reprendront les activités qu'ils exerçaient auparavant, et recouvreront ceux de leurs biens saisis pour ces motifs qui n'ont pas encore été vendus... »

Édit d'amnistie promulgué le 28 avril 118 par les souverains;
cf. LINGER, M. Th., *Corpus des ordonnances des Ptolémées*,
Bruxelles, 1980, n° 53.

■ Définir les articulations possibles du plan

- Le roi lagide héritier des pharaons;
- les prélèvements sur la *chôra* et les résistances rurales (cf. *Le monde grec*, Paris, Bréal, 2010, p. 249-251);
- le nécessaire maintien de l'ordre; répression et clémence;
- deux milieux qui s'opposent: Grecs et indigènes.